



Att : Leonardo Mizzi  
Chef d'unité, Système agroalimentaire durable et pêche  
DG INTPA

Madrid, 26 avril 2023  
Ref: R-03-23/WG4

**Objet : FishGov II et soutien aux plates-formes d'acteurs non étatiques**

Monsieur,

En ce qui concerne la politique de partenariat international de l'UE, on estime qu'un milliard d'euros a été engagé pour promouvoir une meilleure gouvernance des océans et le développement durable de l'économie bleue dans les pays partenaires (2014 à 2020), dont 450 millions d'euros ont été consacrés à des projets de pêche et d'aquaculture durables. Dans le cadre du partenariat Europe-Afrique, la programmation des projets pour l'Afrique subsaharienne couvrant la période 2021-2027 met davantage l'accent sur les océans et la pêche, avec un accent particulier sur le travail avec les principaux réseaux, plateformes et associations continentaux et régionaux dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le LDAC s'en réjouit.

Dans ce cadre, il est nécessaire de soutenir le renforcement du dialogue avec les acteurs non étatiques de la pêche dans tous les aspects des relations entre l'Europe et l'Afrique dans le domaine de la pêche, depuis les accords de pêche bilatéraux et multilatéraux jusqu'à la programmation des projets ou l'évaluation de leurs résultats. L'UE et l'Union africaine en sont bien conscientes, comme le montre le soutien apporté à la constitution de plateformes régionales et continentales d'acteurs non étatiques de la pêche par l'intermédiaire des projets FishGov I et FishGov II financés par l'UE.

Le **projet FishGov II** (2021 - 2025), d'un montant de 13,2 millions d'euros, vise à renforcer la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, en particulier les moyens de subsistance durables, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la création de richesses.

Le Bureau interafricain des ressources animales de l'UA (UA-BIRA) et l'Agence de développement de l'UA (AUDA-NEPAD) ont soutenu financièrement la création de cinq plateformes réunissant les acteurs non étatiques de la pêche dans les régions africaines. C'est ainsi qu'est née **AFRIFISH**, la plateforme continentale qui rassemble les acteurs non étatiques de la pêche en Afrique, soutenue par le financement des projets FISH GOV I & II de l'UE.



AFRIFISH deviendra un partenaire du LDAC en 2023. Le protocole d'accord doit fournir un cadre de coopération pour faciliter la collaboration entre les parties dans le but de faire avancer leurs buts et objectifs communs identifiés dans leurs programmes de travail ou plans stratégiques, y compris la fourniture de conseils conjoints ou harmonisés aux autorités compétentes et aux organes directeurs de l'UE et de l'Afrique dans l'établissement et la mise en œuvre de politiques sur les eaux de la ZEE du continent africain qui ont un impact environnemental, social et économique direct ou indirect à la fois sur les pêcheurs artisanaux et industriels de l'Afrique et de l'UE.

Le LDAC note avec inquiétude que, bien que l'UE ait reconnu les difficultés de mise en œuvre de FISH GOV I, le projet FISH GOV 2 a été adopté sur un modèle similaire, et nous constatons que les mêmes difficultés apparaissent.

A la lecture du projet FISH GOV II, bien que les objectifs et les résultats attendus soient intéressants dans l'ensemble, les actions financées reposent essentiellement sur le recrutement de consultants pour produire des études qui ont déjà été réalisées dans le passé. Nous ne voyons aucune action concrète et directe qui puisse avoir un impact concret sur la vie et les moyens de subsistance des personnes qui dépendent de la pêche en Afrique.

La participation des acteurs non étatiques du secteur de la pêche, en particulier des organisations représentant les communautés de pêcheurs, par des moyens appropriés, doit être une priorité dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des résultats des projets de pêche soutenus dans le cadre du partenariat UE-UA.

Dans la stratégie, le cadre politique et la stratégie de réforme de l'Union africaine pour la pêche et l'aquaculture en Afrique, adoptés en 2014, la pêche artisanale est présentée comme essentielle dans la lutte contre la pauvreté et pour contribuer à la sécurité alimentaire. L'UA reconnaît également le rôle crucial des femmes dans la pêche artisanale africaine, dans la transformation, le commerce et la récolte du poisson. Cependant, dans la pratique, l'UA ne prend pas suffisamment en compte leurs besoins, et les communautés locales de pêcheurs et la société civile devraient être davantage impliquées dans le travail de l'UA et la mise en œuvre du projet FishGov II.

Le projet FishGov II est maintenant dans sa phase de révision à mi-parcours et nous constatons que le projet n'a pas atteint ses objectifs spécifiques de soutien adéquat à la participation des acteurs non étatiques :

- "objectif 2.2.4. Faciliter la consultation des parties prenantes sur la conception et la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales", avec un budget de 30 000 EUR.
- "objectif 2.3.4. Renforcer les capacités des négociants en produits de la pêche et de l'aquaculture, en accordant une attention particulière aux petits négociants et aux

Contact for correspondence:

C/ Núñez de Balboa, 49, 3<sup>o</sup> izq. 28001 Madrid (Spain)

Tel.: + 34 91 432 36 23 Fax: + 34 91 432 36 24 E-mail: [secretaria@ldac.eu](mailto:secretaria@ldac.eu)



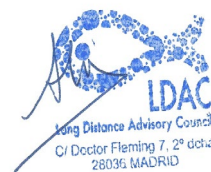
femmes actives dans le commerce et la transformation du poisson", avec un budget de 20 000 EUR.

Nous pensons que l'UE devrait revoir son partenariat avec l'UA dans le cadre du projet FISH GOV II, assurer la transparence et la traçabilité du financement, pour une plus grande efficacité et un meilleur rapport qualité-prix. L'identification des actions pour les programmes régionaux 2021-2027 est en cours et offre donc une fenêtre d'opportunité pour mettre en œuvre ces recommandations.

**Le LDAC recommande que le financement de l'UE à travers FISH GOV II se concentre sur des actions qui ont un impact concret et tangible sur la pêche et les communautés de pêcheurs en Afrique. En particulier, nous suggérons que FISH GOV II soutienne de manière adéquate le fonctionnement de la plateforme AFRIFISH, afin d'assurer la participation informée de tous les acteurs non étatiques de la pêche et de l'aquaculture en Afrique dans les processus de prise de décision qui affectent les communautés de pêche africaines.**

Cordialement,

Iván López van der Veen  
Président du CCPL



Alexandre Rodríguez  
Secrétaire exécutif